

VOIRIE du lotissement de la S.I.D.R aux CAMELIAS: Demande de Subvention

FIDOM

Le MAIRE. - Messieurs, j'ai l'honneur de vous donner lecture de la lettre de M. le Préfet de la Réunion relative aux travaux d'édilité du lotissement des Camélias.

PREFECTURE de la REUNION

REPUBLIQUE FRANCAISE

3ème Division
2ème Bureau

Saint-Denis, le 12 Avril 1960

N° 578/FIDOM

OBJET: Travaux d'édilité du groupe d'habitations
SIDR aux Camélias.

Comme suite à notre entretien téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous informer que nous avons l'intention de demander au FIDOM - Section Locale - un somme de 15 millions environ qui serait versée à la Commune de Saint-Denis pour lui permettre de participer aux travaux d'édilité du Groupe d'Habitations projeté par la SIDR aux Camélias.

En effet, étant donné la situation de cet ensemble, une partie des travaux réalisés bénéficiera à d'autres quartiers de la Ville de Saint-Denis (collecteur des eaux usées, ^{voir} eau etc...) et il serait donc normal qu'elle participe à la dépense.

./...
Pour éviter de grever son budget, nous allons essayer d'obtenir que cette participation soit versée en crédits FIDOM.

C'est pour cette raison que M. JOURDEN nous a demandé de vous présenter une demande./.

Le Secrétaire Général,
Signé: P. BOLOTTE.

Je vous demande de m'autoriser à demander une subvention spéciale du FIDOM pour l'exécution de ces travaux par la Municipalité ne peut pas les effectuer seule, au moyen de ses seules ressources financières./.

Après échanges de vues la proposition du Maire est adoptée à l'unanimité, moins le vote de MM. RAVILLY et GALLARD.